

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE RETHONDES

SESSION ORDINAIRE EN DATE DU 03 DECEMBRE 2025



L'an deux mil vingt-cinq, le trois décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur LECAT, Maire.

Présents : Monsieur Lecat ; Messieurs Breffel, Littière, Caron, Wallet
Mesdames Perdrieau, Ferro, Huon, Gardinier

Absents excusés : Madame Beucher, Messieurs Braule

Absents excusés et représentés : Monsieur Halleur ayant donné procuration à Monsieur Lecat
Madame Berte ayant donné procuration à Monsieur Littière

Monsieur Caron a été nommé secrétaire.

DISSOLUTION DU SMIOCE

Un arrêté préfectoral du 10/03/2025 a acté la dissolution du SMIOCE. Le Service de Gestion Comptable a comptabilisé les écritures de dissolution concernant la Commune de Rethondes. Une décision modificative est prise pour modifier la reprise de nos résultats suite à l'intégration du SMIOCE. Voté à l'unanimité.

CARTES CADEAUX NOEL

Une carte cadeau est offerte aux enfants du personnel de moins de 14 ans. Voté à l'unanimité.

REGLEMENT FACTURE « COMPAGNIE DES 400 COUPS »

Le Festival des Contes d'Automne a été autorisé pour une représentation par Mme Colette Migné, Compagnie des 400 Coups pour un montant de 700 €

Voté à l'unanimité.

DEVIS LA PORTE A COTE

Le devis pour le remplacement de 4 volets (1 concernant l'Agence Postale Communale et 3 concernant le logement locatif au 23 rue de Verdun) a été accepté à l'unanimité.

LOCATION DE NOUVEAUX PHOTOCOPIEURS MAIRIE/ECOLE

Le photocopieur de la Mairie a subi plusieurs interventions suite à de nombreuses pannes non résolues. Après enlèvement et vérification dans leur locaux, les travaux à effectuer pour sa remise en fonction sont beaucoup trop onéreux. Il faut donc procéder à son changement mais aussi à celui de l'Ecole dont les pièces de rechange se font rares. Acceptation de la nouvelle location et son contrat de maintenance par le Conseil Municipal (10 voix pour et 1 voix contre).

FIXATION TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Acceptation de la proposition de Monsieur Le Maire pour fixer les taux de promotion dans la collectivité.

AUTORISATION A ETABLIR UNE CONVENTION POUR DEROGER AUX CLAUSES D'UN BAIL

Afin d'éviter de mettre en difficulté financière les locataires de baux commerciaux, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à établir, si nécessaire, une convention permettant de déroger aux clauses les plus pénalisantes des baux consentis pour les locaux de l'ancienne poste 1 rue Paul Arnoult.

PROJET DE RESTAURATION : FRAYERE A BROCHETS

Le Conseil Municipal a examiné la demande d'autorisation de la Fédération de l'Oise pour la Pêche qui sera déposée, auprès des services de la DDT.

PROJET D'UNE CABINE A LIVRES – PLACE DE L'EGLISE

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'Entreprise JM Tourelle pour la somme de 980 € HT pour l'installation d'une cabine à livres sur la Place de l'Eglise.

En effet, l'ancienne cabine téléphonique sur la Route Départementale âgée d'une trentaine d'année, se dégrade fortement.

INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE

Le Conseil Municipal décide d'allouer l'I.A.T. aux agents de la Commune.

INFOS CCLO – PLUIH ET SCOT

Monsieur Le Maire fait état de l'avancement de l'élaboration des schémas directeurs que sont le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et le Schéma de Cohérence Territoriale.

RIDEAUX ECOLE

Plusieurs devis ont été établis pour l'installation de rideaux ou stores aux fenêtres de l'école.

DEFIBRILLATEUR

Un défibrillateur a été nouvellement installé au stade. Nous sommes en attente d'une formation.

REGIE COMMUNALE

La création d'une régie communale est en cours pour le paiement du périscolaire dans le cadre de la mise en place du logiciel MyPérischool.

FESTIVAL DES PETITES BOUILLES

Pour sa 8^{ème} édition, le Festival des Petites Bouilles s'arrêterait dans notre village le 06 juin 2026.

Guidée par 2 adorables ânes, la roulotte de la Compagnie Tandem à Plumes sillonnera les villages des Lisières de l'Oise, installant chaque jour son cabaret de l'imaginaire pour offrir aux habitants et visiteurs le spectacle.

Fait à Rethondes, le 04 décembre 2025

Le Maire,

